

L'Archer français. Journal des tireurs d'arc. 1857/06/20-1857/06/29.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Soins
20 Juin 1857

L'ARCHER FRANÇAIS

JOURNAL DES TIREURS D'ARC



1 Numéro par mois (le 15) d'Octobre à Mars. — 3 Numéros (les 10, 20 et 30) d'Avril à Septembre.



ABONNEMENTS PAR AN :

Simple.	6 fr.
Avec les fournitures du prix général.	18
Idem, plus, celles de la Saint-Sébastien et de l'Oiseau.	21

Les communications relatives, soit à l'administration du journal, soit à la rédaction, doivent être adressées au Directeur-Gérant, **G. THIS**, fabricant d'Arcs et de Flèches, rue Saint-Martin, 307. — Les demandes d'abonnement ou d'insertion adressées des départements, doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.

INSERTIONS :

Annonces commerciales.	50 c. la ligne.
Avis divers.	25 —
Id. pour les compagnies abonnées.	15 —
Id. Et.	10 —

SOMMAIRE. — *Bulletin* : Compagnies de l'Union, de Belleville, 3^e de Saint-Ouen, de Coulommès, de Saint-Denis, de Viarmes. — Rappel des prix ouverts. — *Chronique* : Distribution du prix général de Sevran, de Clignancourt, de Juilly. — Elections. — Correspondance. — Le Bouquet provincial de Choisy-au-Bac. — La compagnie impériale à la fête des Archers de Noyon. — La Croix d'Ourscamp.

BULLETIN.

Compagnie de l'Union.

(Ménilmontant).

PRIX GÉNÉRAL.

- 1^{er} prix. — Une cuillère à potage, à filets..... 55 fr.
 2^e prix, un couvert à filets..... 38 fr.
 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e id..... 35 fr.
 8^e, 12 cuillères à café..... 50 fr.
 Chaque prix remboursable à 2 fr. au-dessous.
 Mise : 2 fr. 10 c.
 Ouverture du tir, lundi 22 juin.
 Clôture, le mardi 4 août.

Compagnie de Belleville.

PRIX GÉNÉRAL.

- 1^{er} prix : — Une cuillère à potage. 55 fr.
 2^e Un couvert à filets..... 45 fr.
 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e id..... 37 fr.
 8^e, 12 cuillères à café..... 50 fr.
 Chaque prix remboursable à 2 fr. au-dessous.
 Mise : 2 fr. 10 c.
 Ouverture du tir, le lundi 22 juin.
 Clôture, le mardi 4 août.

3^e Compagnie de Saint-Ouen

(rue de Paris, impasse de la gendarmerie).

PRIX GÉNÉRAL.

- 1^{er} prix. — Une cuillère à potage, à filets..... 50 fr.
 2^e Une cuillère à ragouts id... 40 fr.

- 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e. Un couvert, id.. 35 fr.
 8^e Une cuillère à potage..... 40 fr.
 Mise : 2 fr. 10 c.

La partie du jardin sera retenue dimanche 21 juin, et tirée, à deux heures, le dimanche 28.

Ouverture du tir, le lundi 29.

Clôture, le mardi 18 août.

Enregistrement fermé à 6 heures ; cartes levées à 8.

Compagnie de Coulommès.

(arrondissement de Meaux).

PRIX GÉNÉRAL.

Nous rencontrons *par hasard* un mandat de cette compagnie, que n'ont pas reçu la plupart de celles des environs de Paris.

Ce mandat porte 8 prix d'argenterie.

Mise : 2 fr. 10 c.

Tout tireur indistinctement est admis.

Le tir est ouvert depuis le 24 mai.

Il doit clore le 14 juillet.

L'enregistrement fermera à 7 heures.

Les cartes seront levées après que le peloton du greffe aura tiré ses coups.

Il est probable que l'insertion en temps utile du prix de Coulommès aurait valu à cette compagnie un certain nombre de tireurs de plus.

C'est à messieurs les chefs de compagnie, soigneux des intérêts qui leur sont confiés, à avoir soin de nous adresser directement le détail de leurs prix.

Compagnie de Saint-Denis.

PRIX GÉNÉRAL.

- 1^{er} prix. — Une cuillère à potage à filets..... 50 fr.
 2^e Un couvert à filets..... 40 fr.
 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, id..... 35 fr.
 8^e Une douzaine de cuillères à café 45 fr.
 Mise : 2 fr. 10 c.

La partie du jardin sera retenue dimanche 21 juin, à 7 heures du soir, et tirée le diman-

che 28, à midi précis, la compagnie désignée par le sort fournissant 8 tireurs au moins.

L'enregistrement et le prix ouvriront le lundi 29, et se continueront tous les dimanches, lundis, jeudis et jours fériés, de 6 heures du matin au coucher du soleil.

La clôture aura lieu le mardi 11 août.

L'enregistrement sera fermé à 6 heures du soir, et les cartes seront levées à 8.

BONY, trésorier.

Compagnie de Viarmes.

PRIX GÉNÉRAL.

- 1^{er} Prix. Argent monnayé, 40 fr.
 2^e et suivants jusqu'au 9^e, inclus, 35
 10^e et dernier, 40

La partie du jardin sera tirée le dimanche 21, avec la compagnie de Beaumont.

L'enregistrement et le tirage commenceront aussitôt après la partie du jardin, et continueront tous les jours jusqu'au lundi 27 juillet, sans remise.

Tout tireur, indistinctement, sera admis, et le même pourra gagner plusieurs prix.

Il sera payé par chaque tireur 2 f. 50 pour une mise de 20 haltes, ou 4 f. 25 une double mise de 40 haltes. On devra déclarer en se faisant enregistrer si l'on prend la double mise.

Le jour de la clôture, l'enregistrement fermera à 7 h. du soir.

Le tireur qui aurait commencé le tirage du prix avant les deux derniers jours, ne pourra réserver des haltes à finir pour ces deux jours-là.

Pour la compagnie,

LA CANNETTE (Jean), roi.

RICHER, lieutenant.

Nous rappelons à nos lecteurs les deux grands tirages d'oiseaux annoncés dans notre avant-dernier numéro, et lesquels ont lieu, le premier à Dunkerque, dimanche prochain, 21 du courant, et l'autre à Saint-Omer, le dimanche 28.

Compagnie de Gouvieux.

BONS COUPS FAITS.

- 1° A 18 millimètres; Dumont (Pierre), de Coye;
- 2° A 19 mill. 7/10°; Villette, de Senlis;
- 3° A 20 mill. 1/10°; Montfort, de Beaumont;
- 4° A 23 mill. 1/10; Marchand (Narcisse), d'Orry;
- 5° A 23 mill. 7/10°; Andivillé, de Pont-Saint-Maxence;
- 6° A 25 mill.; Balagny, de Beaumont.

THOMASSIN.

RAPPEL DES PRIX OUVERTS.

	ouvert depuis le	fermant le
Compagnie de Montry,	11 mai.....	22 juin
— de Saint-Maximin	31 mai.....	idem
— de Chenevières-sur-Marne	11 mai.	23 —
— d'Apollon (Paris)	18 mai.....	idem
— d'Ulysse idem idem.....		idem
— de Champigny (1 ^{re} et 2 ^e)	11 mai.	idem
— de Nantouillet	25 mai.....	29 —
— de Gouvieux (1 ^{re})	21 mai.....	idem
(On tirera tous les jours à partir du 21).		
— de Montgé-sous-Dammartin	7 juin.	idem
(On tirera exceptionnellement les mercredi 24 et jeudi 25).		
— de Gouvieux (2 ^{me})	1 ^{er} juin.....	idem
(On tire tous les jours).		
— de Villiers-le-Bel	15 mai.....	30 —
(Tous les jours à partir du 21).		
— de Coupvray	18 juin.....	idem
— de Villeparisis	17 mai.....	idem
— de St-Sauveur	24 mai.....	idem
(Tous les jours).		
— de Boutigny	10 mai.....	6 juillet
— de Villen.-s.-Dammartin	1 ^{er} juin..	idem
— de Cires-lès-Mello	7 juin.....	idem
(On tire tous les jours).		
— de Neuilly-en-Thelle	15 juin....	idem
(La clôture serait retardée jusqu'au 13 dans le cas de mauvais temps le 7 ou le 8).		
— de Creil (1 ^{re} et 2 ^e)	8 juin.....	idem
(La clôture de la 2 ^e Cie serait retardée jusqu'au 13, dans le cas de mauvais temps le 7 ou le 8).		
— de Gonesse	10 mai.....	7 —
(Tous les jours à partir du 28 juin).		
— de Courtry (1 ^{re})	18 mai.....	idem
— de Montfermeil	21 mai.....	idem
— de Saint-Mandé	18 mai.....	idem
— de Sancy	18 mai.....	13 —
— de Nogent-sur-Marne (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e),		
	3 mai..	14 —
— de Bagnolet (1 ^{re} et 2 ^e)	25 mai...	idem
— de Condé-Sainte-Libère	8 juin..	21 —
(Tous les jours).		
— de Fontenay-sous Bois (1 ^{re} , 2 ^e)	15.	28 —
(On tirera exceptionnellement le mardi 14).		

Nous avons pensé que nous apporterions une amélioration importante à notre liste de rappel des prix ouverts en donnant, avec la date de la clôture, celle de l'ouverture, qui permettra au lecteur de se reporter plus facilement au numéro donnant le détail de chaque prix, ce numéro étant ordinairement le dernier avant la date de l'ouverture du prix.

Nous nous sommes, en même temps, empressé de nous rendre au vœu qui nous avait été manifesté, de voir rappeler dans notre tableau les prix dont le tir était ouvert en dehors des jours ordinaires.

CHRONIQUE.

DISTRIBUTION DU PRIX GÉNÉRAL.

Compagnie de Sevrans.

- 1^{er} prix. — Depagne (Audré), de la compagnie de Sevrans, à 9 millimètres.
- 2^e Jaquin (François), de Courtray, à 1^m.
- 3^e Gautrot, de Claye, 11^m forts.
- 4^e Adam (Nicolas), d'Engbien, 13^m forts.
- 5^e Roger, du pavé de Drancy, 14^m.
- 6^e Partagé entre Froidure (Félix), de Bondy; et Liénard, d'Ulysse, l'un et l'autre à 15^m.

Compagnie de Clignancourt.

- 1^{er} Prix. Machuret, de la Cie de la Chaussée-du-Maine, à 1 mill. 3/10°.
 - 2^e. Godard, de Neuilly-sur-Seine, à 4 mill.
 - 3^e. Stetzle, de St-Denis, à 6 mill. 5/10°.
 - 4^e. Bourgeois père, du Pavé-de-Drancy, à 7^m.
 - 5^e. Gounel, d'Apollon, à 10 mill.
 - 6^e. Frémont, de Clignancourt, à 11 mill.
 - 7^e. Barbotin, de Vincennes (2^e), à 12^m 1/10°.
 - 8^e. Lecollant, de Maisons-Alfort, à 13 mill.
- Honteux : Pain (Constant), de Nogent (2^e).

Cie de Juilly-sous-Dammartin.

- 1^{er} Prix. Laillier (Laurent), de Montgé, à 5^m.
 - 2^e. Gibert (François), de Nantouillet, à 5 mill. 5/10°.
 - 3^e. Boucher, de Dammartin (1^{re}), à 8^m 5/10°.
 - 4^e. Mavré (Vincent), de Montgé, à 15 mill.
 - 5^e. Mouton, de Dammartin (2^e), à 17 mill.
 - 6^e. Meunier (Achille), de Marchemorel, à 17 mill. 2/10°.
- Honteux : Maubergué, de Villeneuve, à 18^m.

ÉLECTIONS.

La Compagnie de Sevrans a élu :

Capitaine,	le chevalier,	Chevalier, fils.
Lieutenant,		Geoffroy (Ch.).
Sous-lieuten. porte-drapeau,		Geoffroy père.
Trésorier,		Varin (Cyrille).
Greffier,		Geoffroy (Henry).
Tambour,		Genêt.

Un tir à l'arc a été ouvert à Villers-Cotterets, le dimanche de la Pentecôte, à l'occasion de la fête patronale. Nous regrettons, dans l'intérêt des Archers de Villers-Cotterets, eux-mêmes, de n'avoir été informé du fait que tardivement et par hasard. L'annonce de leur fête dans nos colonnes, leur eût procuré probablement de plus nombreux visiteurs.

La famille de Paris qui, par suite de la dissolution de la Compagnie de La Chapelle, se trouvait réduite à quatorze compagnies, va retrouver son ancien nombre, par la formation d'une deuxième compagnie de Belleville, qui doit, sous deux mois au plus tard, dit-on, inaugurer son jardin.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur THIS, propriétaire-gérant du journal *l'Archer français*.

MONSIEUR LE GÉRANT,

Connaissant l'obligeance dont vous faites preuve pour tout ce qui concerne la chevalerie, je viens vous prier de vouloir bien donner place, dans votre estimable journal, aux quelques lignes suivantes.

Je m'étais, il y a quelques jours, rendu au jardin de la Compagnie d'Ulysse pour tirer le prix ouvert. Il est inutile de dire que j'ai reçu l'accueil le plus amical du chevalier qui était de garde. Mais j'acquitte une véritable dette de reconnaissance en vous parlant des excellents conseils qui m'ont été donnés au sujet des principes du tir par un chevalier qui se trouvait présent et dont j'ai le regret d'ignorer le nom.

Ce tireur, qui, à ce qu'il paraît, n'appartient à la chevalerie que depuis deux ans environ, voyant ma manière de tirer, qui laissait beaucoup à désirer, je le reconnais très humblement, a eu l'obligeance de me donner quelques principes très logiques dont j'ai pu, le dimanche suivant, faire mon profit en tirant à la Compagnie de la Chaussée du Maine. Sans prétendre y avoir bien tiré, je dois dire que j'y ai tiré beaucoup moins mal qu'à l'ordinaire, et Saint-Sébastien a conduit ma 80^e et dernière flèche à 6 millimètres 6 dixièmes.

Si le coup est au profit de l'élève, il fait au moins honneur au professeur, que je prie d'agréer mes remerciements bien sincères. Puisse l'expérience que je viens de faire,

engager les chevaliers à se visiter davantage. Plus d'un pourra, comme moi, rencontrer, avec une main amie à presser, des conseils et des modèles dont il pourra, comme moi aussi, faire son profit.

Recevez les salutations de votre tout dévoué

CHAMPION,
Capitaine de la Cie du Bourget.

LE BOUQUET PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE
DE CHOISY-AU-BAC.

Nous devons à l'obligeance de M. Boulois, chevalier de cette compagnie, les détails que l'on va lire sur la fête qu'elle a donné le lundi de la Pentecôte.

Les archers de Choisy-au-Bac avaient, il y a deux ans, reçu le bouquet de ceux de Compiègne. Ils viennent à leur tour de l'offrir à ceux de Margny-lès-Compiègne.

« Sept à huit mille personnes, nous dit notre honorable correspondant, ont assisté à la cérémonie, et ce nombre, énorme pour une commune comme la nôtre, dit assez que la fête a été l'une des plus belles que l'on ait jamais vues dans un simple village. Bien des villes eussent envié l'ordre admirable qui y a régné. Le coup-d'œil était vraiment féerique à la procession, ainsi qu'à la remise du bouquet, laquelle s'est faite sur la pelouse de la cour d'honneur du château, dont est propriétaire mademoiselle de Crouy d'Arcy. Enfin, c'est une fête qui fera époque dans l'histoire de la chevalerie du noble jeu de l'arc.

« Nous devons des actions de grâce à l'excellente musique de Compiègne, qui nous a prêté son concours avec le plus entier désintéressement, et à notre excellent connétable, M. Vecten, qui avait organisé la cérémonie avec autant de zèle que d'intelligence. Il avait du reste été puissamment secondé par M. le curé, ainsi que par les officiers et les commissaires de la compagnie. Tout le monde enfin mérite des éloges, car tout s'est admirablement passé.

« Trente-sept ou trente-huit compagnies étaient présentes à la parade, avec tambours et enseignes; vingt-sept ou vingt-huit, sans y avoir de drapeau, y étaient du moins représentées, chacune, par un ou plusieurs chevaliers. Enfin, quatre-vingt-

huit se sont inscrites pour prendre part à la lutte.

« La reconnaissance inspirée aux chevaliers de l'arc par la libéralité de LL. Majestés, qui avaient, comme on le sait, accordé, comme prix d'honneur, une magnifique médaille d'or, s'est manifestée par les cris de *vive l'Empereur!* répétés avec écho après chaque discours.

« La partie du jardin a été gagnée par la compagnie à laquelle était offerte le bouquet, celle de Margny-lès-Compiègne, comme il a été dit plus haut.

« Le soir, les danses ont commencé, pour se prolonger fort avant dans la nuit. L'ordre le plus parfait n'a pas un moment cessé de régner. »

Les fêtes de l'arc, de cette année, reportent naturellement nos souvenirs vers celle qui a eu lieu, avec tant d'éclat, dans la jolie ville de Noyon, il y a trois ans. Celle-ci a inspiré à un des chevaliers qui y ont pris part un à-propos poétique plein de verve et de gaité, que le lecteur nous saura gré sans doute de lui faire connaître.

LA COMPAGNIE IMPÉRIALE A LA FÊTE DES
ARCHERS DE NOYON.

10 septembre 1854.

Où court cette phalange à l'allure joyeuse,
Qui, l'arc en main, la parole railleuse,
Sur le chemin du Nord envahit un wagon?
Quel sentiment l'anime, la transporte?
Des Archers de Paris serait-ce la cohorte.
Qui va combattre aux luttes de Noyon?
Eh! oui, vraiment! Clairons, sennéz votre fanfare
Pour célébrer du jour qui se prépare
Et le triomphe et la splendeur!

Les voilà: ce sont eux, et leur gloire rayonne:
Ce front qui respandit d'une triple couronne,
Est celui de leur Empereur.....
Denonvillers, je te salue!...
Sonnez, clairons, sonnez, je passe la revue:
Je vois les généraux, j'aperçois les soldats:
Le capitaine Adolphé et Charles Delaporte,
Charles, vainqueur dans plus de cent combats,
Qui partout du succès se fait ouvrir la porte.
Je reconnais Clermont, ce tireur vert-galant,
Toujours prêt, il le dit, à se mettre au *mitan*.
This, capable d'armer tous les tireurs de France;
Ses clients sont partout, même dans les palais (*);
Mais il s'enrichira moins vite qu'on ne pense,
Car ses arcs ne cassent jamais!
Lauze, qui de Chiron ayant suivi la règle,
A peine hors du nid, vole aussi haut que l'aigle;

(*) M. This est, comme on sait, fournisseur de S. M. l'Impératrice.

Plus loin, Fortier, chevalier valeureux;
En ce jour solennel, la Compagnie entière
Rendant hommage à son bras vigoureux,
Lui délègue l'honneur de porter sa bannière!
Je cherche, j'appelle Broyon,
Mais j'interroge en vain les échos de Noyon...
Nul ne répond, son absence est étrange!
C'est fâcheux... Je le dis sans malice et sans fiel,
Broyon eût tiré comme un ange,
Car sa flèche descend du ciel!
Si de tant de héros je puis suivre la trace,
Je le dois à l'ami Lecour,
Qui depuis ce matin, et dès l'aube du jour,
Fait à notre jardin sentinelle à ma place...
Je pense à lui, je vois l'excellent trésorier
Oscillant avant la décoche,
A l'instar du pendule et du battant de cloche.
Dans l'horloge de l'arc, Lecour est balancier.
Qu'est devenu Daimé, notre cher secrétaire,
L'homme de la capsule, un peu du tranche-fil?
Je gagerais qu'il couche avec sa carnassière;
Et sans doute, il mettrait notre cible en péril,
S'il manœuvrait un arc aussi bien qu'un fusil.
En mon honneur aussi je veux brûler un cierge:
Je pourrais de Nemrod être un heureux rival.
Jamais... car, à mes yeux, la carte est une vierge
Que je respecte trop pour lui faire aucun mal!

L'adresse a ses élus; souvent elle est revêche:
L'un suit en décochant ou sa corde ou sa flèche,
Et très souvent semble tout ébahi,
Quand il voit qu'à la garde elle arrive avant lui;
Cet autre à chaque instant provoque une surprise
Par son tirage irrégulier:
Le plus malin, à moins d'être sorcier,
Ne saurait deviner le but auquel il vise.
Si l'on voulait compter les voyages plaisants
Qu'à son projectile il fait faire,
Il faudrait pour le moins y consacrer le temps
Que met l'Académie à son dictionnaire...

Allons, je m'aperçois que je suis en retard,
Je n'ai pas dit un mot sur notre ami Poupart.
Je prétends qu'en champ clos sa conduite est peu
franche,
Qu'il faut se défier de sa casaque blanche,
Déjouer les calculs d'une adroite lenteur;
Quand il cherche le noir, lire le *Moniteur!*
Mais c'est un bon archer, et dès lors je pardonne.
Quant aux conscrits: Baillet, Paul, Dagomé, Brulin;
J'ai le pressentiment certain
Que pour l'un d'eux se tresse une couronne;
Or, Chevaliers, d'avance à son succès buvons:
Gloire à celui qui va gagner ses éperons!

Vous voilà délivrés, ma tartine est finie:
En esquissant quelques-uns de nos traits,
Une autre tâche est accomplie:
J'ai voulu montrer des portraits
Dont il est, en tout lieu, bien plus d'une copie;
A Bruxelles, à Dunkerque, à Compiègne, à Noyon,
Cet opuscule arrivera peut-être;
Il suffira d'effacer chaque nom,
Pour que mille tireurs puissent se reconnaître.
Je fus sans doute ambitieux,
Lorsque pour vous chanter j'osai monter ma lyre.
Cependant je vous ai fait rire,
Et par le temps qui court, ma foi! c'est glorieux!

Mais, quel bruit! écoutez. Voyez-vous ces phalanges

L'ARCHER FRANÇAIS.

Qu'appelle au rendez-vous du cours
La voix stridente des tambours ?
D'où sortent tant d'archers ? Quels costumes
étranges !

Non, jamais le soleil n'éclaira rien de tel :
Ce schako pittoresque à la forme inconnue,
Ce kolbac en peau d'ours qui jadis fut velu,
La toque, le pourpoint du fier Guillaume Tell.

Pourtant, ce qui domine et frappe en général,
C'est à coup sûr le tricorné historique
Qu'ombrage un plumet colossal ;
Des héroïques temps précieuse relique !...

Frères, entendez-vous la cloche retentir ?
C'est le dernier signal. Debout ! il faut partir :
De Sébastien martyr déployons la bannière ;
Courons au temple saint, et puisse la prière
Fortifier ensemble et nos bras et nos cœurs !
Nous combattons demain... demain soyons vain-
queurs !

J. MEIFRED,

Chevalier de la Compagnie impériale de Paris,
membre de la Légion d'honneur.

LA CROIX D'OURSCAMP.

M. Peigné-Delacour a bien voulu nous

transmettre sur le fait qu'est destiné à rap-
peler la colonne de la forêt d'Ourscamp,
une rectification que nous sommes heureux
de pouvoir porter à la connaissance de nos
lecteurs.

« La croix où la station a eu lieu, nous
dit le savant archéologue, est placée au
point où l'évêque de Noyon, qui avait
conservé dans la chapelle de son château
de Carlepont, la relique de Sainte-Anne
(son chef contenu dans un reliquaire de
vermeil), vint processionnellement en faire
la remise aux religieux d'Ourscamp.

« C'était au XVI^e siècle.

« Depuis deux cents ans qu'un seigneur
de l'ancienne maison de Royel l'avait léguée
au monastère d'Ourscamp, les héritiers
successifs s'étaient refusés à abandonner
cette relique, à laquelle ils croyaient atta-
chée la prospérité de leur maison et de leur
famille.

« A la fin du XV^e siècle, un arrêt du
Parlement ordonna le dépôt de la *fierte*
entre les mains de l'évêque de Noyon,
pour remise en être faite à qui de droit

quand la décision judiciaire ferait con-
naître à qui elle devait appartenir.

« Ainsi fut fait. »

Le propriétaire-gérant, G. THIS.

LOTÉRIE

autorisée par le Préfet de Seine-et-Marne,
pour compléter la restauration

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MELUN

et pour ériger, en cette ville, une statue

DE JACQUES AMYOT

200,000 billets à 1 fr.

et 130 lots d'une valeur totale de 50,000 fr.

(Le gros lot de 20,000 fr.)

1^{er} tirage, à l'Hôtel de Ville de Melun, le 16 août 1857

On trouve des billets au magasin de M. THIS,
rue Saint-Martin, 307.

A LA CAFETIÈRE AMÉRICAINE

MENTION HONORABLE

à l'Exposition universelle de 1855.

POUPART & C^{IE}

Chevalier d'arc de la compagnie de Paris.

2, rue des Halles-Centrales,

CAFÉ, CHOCOLAT,
LIQUEURS ET TABAC

Ouvert jour et nuit.

C. DETOUCHE

Breveté s. g. du g.

Fournisseur de S. M. l'Empereur, et de S. A. I.
la princesse Mathilde,

223 et 230, rue St-Martin,

GRANDE FABRIQUE ET MAGASINS

DE

BIJOUTERIE, JOAILLERIE

Orfèvrerie, Bronze d'art, Horlogerie,

Spécialité pour accords et parures de mariage.

Expédition en province et sur commande.

PRIX FIXE INVARIABLE.

MAISON DE CONFIANCE

ORFÈVRE

DE LENAIN

RUE SAINT-MARTIN, N° 199,

en face la rue Grenier-St-Lazare.

Fournisseur d'argenterie des
Compagnies d'archers.

On expédie en province sur un certificat
délivré par les principaux membres de la com-
pagnie, lorsque le prix sera annoncé dans
l'*Archer français*.

Exposition Universelle de Paris. — Médaille de Bronze.

A L'ÉDUCATION D'ACHILLE.

FABRIQUE ET MAGASIN D'ARCS ET DE FLÈCHES

Maison fondée en 1816 par M. BRAUD NEVEU.

Rue Saint-Martin, 307.

THIS, Succ^r, breveté (s. g. d. g.)

Rue Saint-Martin, 307.

Propriétaire-Gérant de l'*ARCHER FRANÇAIS*, journal des Tireurs d'Arc; breveté de S. M. l'Impératrice; fournisseur des
Châteaux impériaux, des Compagnies d'Archers et d'Arbalétriers, des Lycées, des Gymnases civils et militaires.

Arcs en bois de tous genres et de toutes formes, tartares ou droits; Flèches et Fléchettes de toute espèce; Cordes, Fourreaux, Carquois, Doigtiers,
ompas de précision, Mandrins, Drapeaux, Bannières, Cartes pour le tir à l'arc, ou à l'arbalète, et même pour le tir au fusil. — Statuts et Régle-
ments généraux; Catéchismes; Médailles de St-Sébastien, argent ou bronze; et tous les insignes de la Chevalerie; Arbalètes d'une grande justesse
de tous genres, à la Guillaume-Tell, à canon, à balle pour l'oiseau; Javelots.

On trouvera également chez M. BRAUD, qui est toujours attaché à la maison pour l'emplumage des flèches, du Bois des îles au choix, propre à fai-
re des arcs, débité ou non, Bouts de Corne, Encoches; Plumes tout apprêtées ou non, de toutes les couleurs; enfin, tout ce qui concerne la fabrication.

Avis important. — Nouveau BREVET D'INVENTION de 15 ans. — ARCS (jumelés) indécollables,
GARANTIS UN AN par écrit, avec un mois pour les changer, s'ils ne conviennent pas. L'acheteur pourra vérifier par lui-même la sûreté du procédé,
et pour éviter la contrefaçon, chaque arc sera revêtu de ma signature: THIS. — Le même procédé et les mêmes conditions pour l'Arc d'Arbalète.